

PROCES VERBAL SEANCE DU 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le douze juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/06/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, FORGE Laurine, LASKOWSKI Florian, WOUTERS Christian, BADIN DE MONTJOYE Morgan, LAFOND Jérémy, CHERON Yves, MARQUES Françoise, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

Mise aux voix du procès verbal de la séance du 26 mai 2020

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mr BIESSE Pascal

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

Mr Le Maire rappelle quelques points essentiels avant la préparation du budget notamment :

- l'explication de la structure d'un budget
- il donne le résultat de l'exercice 2019
- il explique l'affectation du résultat
- il donne connaissance de l'état de la dette.

Mr Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée des travaux à prévoir pour cette année :

- Réfection des routes, devis Colas :
 - Beulat/Les Sapins : 48 935 € HT
 - La Garde : 13 235 € HT
 - La Chassagne/Beulat : 16 762 € HT

TOTAL 78 932 € HT

- Réfection du goudron devant le restaurant : 2 100 € HT - travaux réalisés par l'entreprise PONZO.

- Parc informatique de la mairie, devis CERIG
 - Changement ordinateur : 1 150 € HT
 - Transfert fichiers : 380 € HT
 - 2 logiciels (Payfif + actes) : 600 € HT

TOTAL 2 130 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis proposé.

Délibération n° 16/2020 autorisant le Maire à passer et signer la commande.

- Columbarium, devis Mourier : 2 720 € HT – fourniture et pose d'un deuxième élément.

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Mr le Maire à passer commande rapidement puisqu'il ne reste qu'une seule case de disponible.

Délibération n° 17/2020 autorisant le Maire à passer et signer la commande.

- Jeux arboretum : 6 820 € HT

Mr Le Maire fait savoir qu'il a été obtenu une subvention de 5000 € du Conseil Départemental pour l'installation du city-stade ; le total des subventions obtenues étant trop important, il a été demandé le report de cette subvention sur l'achat des jeux. Le Conseil Départemental fait savoir que seuls 10 % du HT du devis seront attribués soit 682 €.

Avant de passer commande il demande à quelques conseillers de bien vouloir se rendre sur place pour déterminer les emplacements.

- Maison « Cholin » : 84 712 € (total des devis de travaux prévus)

La subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est accordée à hauteur de 35% soit 29 650 € dans le cadre de son réaménagement en maison d'habitation.

La Communauté de Communes Creuse Confluence fait savoir qu'une MAM (Maison d'Assistance Maternelle) pourrait être créée sur la commune. Le projet serait porté par la commune et soutenu par la Communauté de Communes, cette dernière abonderait à hauteur de 35 % par l'intermédiaire de son fonds de concours. 2 MAM sont expérimentées en 2020 (Nouhant et Trois-Fonds), Soumans se positionnerait pour 2021.

Il faut disposer d'une structure de 60 à 80 m², 10 m² par enfant.

Mr Le Maire se rapprochera du président de Creuse Confluence afin d'obtenir plus d'informations. Les élus seront amenés à prendre une décision lors d'un prochain conseil.

- Achat broyeur d'accotements : 6 000 € HT – proposition des Ets Fontvieille

- Achat panneaux signalisation : 10 000 €

- Travaux sur bâtiments : 15 000 € (clim salon coiffure, toit atelier ...)

- autres travaux à prévoir :

- Clôture de la partie communale aux ateliers suite à la démolition du bâtiment à l'arrière de la mairie ;
- Réfection du mur séparant le logement communal de la mairie et le jardin Belinet ;
- Réfection du portail du cimetière.

TAUX DES TAXES

Mr Le Maire rappelle les taux fixés en 2019 :

TH : 11.55 % pour un produit attendu de 66 135 €

TFB : 9.95 % pour un produit attendu de 45 342 €

TFNB : 46.91 % pour un produit attendu de 44 518 €

Soit un total pour 2020 de 155 995 €

L'Assemblée décide qu'aucune augmentation ne sera faite cette année.

Mr Le Maire fait savoir que suite à la suppression de la taxe d'habitation, les Assemblées n'ont pas voté de taux à compter de cette année ; elle sera, normalement, compensée à l'euro prêt par l'Etat.

La taxe d'habitation est maintenue pour les résidences secondaires.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr Le Maire fait savoir que la commission des finances réunie le 5 juin a étudié les courriers de demande de subvention de chaque association et propose les attributions suivantes :

6574 - Subvention de fonctionnement aux associations	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
	6 840.00	5 750.00	5 280.00	
ACCA Soumans	500	250	250	400
Anciens combattants	150	150	150	150
Ass Les Chovelus	200	200	200	200
Ass Sportive Soumanaise	0	0	800	500
Club Sympathie des Aînés	200	200	200	200
Comité des Fêtes	2 500	2 500	-----	500
Soumagym	200	200	250	250
Country Dream	300	300	400	300
Ass Les Trois Z'Ecoles SBL	500	500	500	500
Association OSCILLO-SCENE	900	0	900	500
Association « Les Kiens »			800	500
Ass Française contre la myopathie	100	100	100	100
LES PEP 23	50	50	50	50
Croix Rouge Française	50	50	50	0
FNATH Section Boussac	50	50	50	50
Les Restos du Cœur	50	50	50	100
Solidarité Paysans	50	50	50	0
Union Cycliste Boussaquine	150	150	150	0
Batterie fanfare de Boussac		300	-----	0
Association des Lieutenants de Louveterie de la Creuse	50	50	-----	0
Jeunesses musicales	0	10	-----	0
Nord Est Creuse	220	260	260	0
TEAM SENSAS Boussac	40	20	20	0
Lire en Creuse	0	50	50	50
Association RYOANJI	0	300	-----	-----

La municipalité proposera, à l'automne, une rencontre avec l'ensemble des dirigeants des associations.

DELEGATIONS AU MAIRE

Après chaque renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire que cette assemblée donne délégation au Maire pour qu'il puisse assurer la bonne marche de la collectivité.

A l'unanimité, l'Assemblée lui donne délégation.

Délibération n° 2020/18 portant sur les délégations du conseil municipal au Maire.

LOYERS COMMERCIAUX

Dans le contexte de la crise sanitaire, l'ancienne municipalité, après en avoir informé les nouveaux élus, a décidé d'annuler les loyers d'avril et de mai pour les 4 commerces (boulangerie : 300 € TTC, restaurant : 400 € TTC, supérette : 200 €, salon de coiffure : 200 €) soit un total de 2 200 € pour les 2 mois.

Au niveau de la comptabilité de la collectivité les titres de recettes de ces loyers doivent malgré tout être émis et ensuite annulés par délibération afin que le trésorier puisse faire le nécessaire.

Les membres présents réitèrent leur accord et demandent à Mr Le Maire de faire le nécessaire.

Délibération n° 2020/19 portant sur l'annulation des loyers commerciaux des mois de mars et avril.

PERMIS DE CONSTRUIRE DE Mr et Mme FARDEL aux Ouchettes

Mr Le Maire fait savoir qu'un permis de construire vient d'être accepté sur un terrain situé aux Ouchettes rendu constructible par la carte communale.

En 2008, la municipalité avait fait réaliser les travaux du réseau d'eau potable, quant au réseau électrique, le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) s'était engagé à procéder aux travaux dès la construction de la première maison.

Par conséquent, cette construction nécessite une extension souterraine du réseau basse tension sur environ 110 m pour un coût estimatif des travaux s'élevant à 12 000 € nets.

Les conditions financières sont les suivantes :

- quote-part de la commune : 2 618.55 €
- quote-part du SDEC : 9 481.45 €

Mr Fardel demande également si la commune peut prendre en charge le branchement du compteur eau pour la deuxième parcelle, devis SIAEP : 811.90 € TTC. Il prend en charge le terrassement qui est de 1092 € HT.

Effectivement, en 2008, cette parcelle n'était pas partagée en deux lots donc un seul branchement avait été réalisé.

Pour permettre ainsi des constructions nouvelles, l'Assemblée donne son accord pour la prise en charge du réseau électrique et du branchement eau potable.

Délibération n° 2020/20 portant sur la prise en charge du réseau électrique et du branchement eau potable.

ECOLES

Mr Le Maire fait savoir que les effectifs sont en hausse pour la rentrée de septembre ; la directrice, Angélique Dabiton, a adressé un courrier à l'Inspection Académique pour le signaler et demander comment répartir les classes.

Les effectifs seraient :

	TPS	PS	MS	GS
Prévus pour septembre 2020	4	8	4	10

26 élèves (voir 27) au lieu de 21 prévus.

Répartition dans les 2 autres classes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	11	9	7	9

Soit un total de 69/70 élèves, sachant que les inscriptions ne sont pas terminées. Cette évolution devrait se traduire par l'ouverture d'une classe et d'une création de poste. Les enseignantes du RPI ont fait la démarche auprès de l'inspection académique, les élus interviendront en appui et seront particulièrement vigilants.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mr Le Maire rappelle que suite aux élections municipales la direction générale des Finances publiques demande à chaque commune de renouveler la commission communale des impôts directs, commission qui se réunit une fois par an pour donner un avis sur les évaluations proposées par la direction départementale des impôts.

La commission se compose du maire (ou adjoint délégué), président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques parmi une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires délégués proposés par le conseil municipal.

Délibération n° 2020/21 portant sur la désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Mr le Maire informe que la réunion d'installation du Conseil Communautaire est prévue le mercredi 15 juillet.

Commission école de Creuse confluence : Sandrine Tilleul, adjointe au maire, fait le compte-rendu de la réunion :

- toutes les vérifications obligatoires ont été réalisées, le test pour le radon sera de nouveau fait dans les classes de Soumans car le taux semble un peu élevé ;
- une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été obtenue pour l'acquisition de matériel informatique (TBI, ordinateurs ...) pour l'ensemble des écoles ;
- une demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sera déposée pour l'ensemble des travaux à réaliser.

QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture de la piscine : Noël Paris, adjoint au maire, fait savoir qu'une réunion a eu lieu sur le site en présence du maire de Soumans, lui-même, Nicolas Simonnet, président de la communauté de communes, Gérard Thomazon, vice-président, Philippe Guillaume et Marie-Claude Cholin de Creuse confluence.
L'ouverture se fera le 1^{er} juillet avec le respect des règles sanitaires : désinfection 3 fois par jour, 25 personnes minimum dans le bassin ; 40 personnes minimum à l'intérieur du site, pas de jeux collectifs.
Deux personnes sont embauchées 36 h/semaine du mardi au dimanche de 13 h 30 à 19 h.
- Commande groupée de réservoirs d'eau de pluie : à ce jour il y a beaucoup de réservations ; Noël PARIS et JérémY LAFOND sont chargés de contacter différents fournisseurs pour obtenir les meilleurs prix ; chaque personne sera ensuite recontactée.
- Pêcheurie de Châtres : malgré les sommations faites auprès de la personne concernée lui demandant d'enlever les ordures déposées dans la pêcheurie et signalement auprès de la gendarmerie, les incivilités constatées sont toujours présentes.

L'Assemblée demande à Mr le Maire de se rapprocher de nouveau de la gendarmerie afin de trouver une solution pour l'enlèvement de ces détritrus.
De tels agissements sont interdits par la loi et seront sanctionnés.

- Une personne demande le prix de location de la salle des fêtes pour une activité Chi Kung, 1 à 2 fois par mois, association extérieure de Soumans. Avant de déterminer un montant, le Maire propose à l'Assemblée de la recevoir.
- Signalisation :
 - carrefour à Beulat : afin de supprimer les priorités à droite dans un carrefour dangereux, des panneaux STOP seront posés ;
 - Rue du Champ de Foire : elle sera mise en sens unique.
- Village de l'Eveil : Eliane Moutat-Faudemer demande de sécuriser la buse située à l'arrière de sa maison, des enfants jouant souvent à cet endroit.
- Stade : les mains-courantes ne sont pas en très bon état, quelques conseillers réfléchissent à ce qui peut être fait.
- Portail du cimetière : une sableuse sera louée pour le nettoyer avant de le repeindre.
- Mr Le Maire informe que le mini tour cycliste creusois se déroulera le samedi 29 mai 2021.
- Préparation du bulletin municipal : la commission est conviée à une réunion le 1^{er} juillet.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal Vendredi 26 juin à 20 h pour le vote du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 10.

Le Président,
Jean-Claude PARNIERE

Le secrétaire,
Pascal Biesse